

# [L'APARTÉ]

## [Fiche d'inscription Stages artistiques 2023-2024]

### Coordonnées de l'enfant/jeune :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

### Coordonnées des parents :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

*Cocher la session souhaitée :*

- Vacances de la Toussaint : du 23 au 27 octobre 2023
- Vacances d'Hiver : du 26 février au 1<sup>er</sup> Mars 2024
- Vacances d'Hiver : du 4 au 8 Mars 2024
- Vacances de Printemps : du 22 au 26 avril 2024
- Vacances de Printemps : du 29 avril au 3 mai 2024
- Vacances d'été - Juillet : du 8 au 12 juillet 2024
- Vacances d'été - Août : du 26 au 30 août 2024

---

Tarif Adhérent L'aparté 2023/2024 : 120€

Tarif non-adhérent L'aparté 2023/2024 : 140€

*Les activités sont annoncées au plus tard un mois avant le stage.*

### [Autorisation]

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

représentant légal de \_\_\_\_\_ autorise

l'association L'aparté à (cochez les cases utiles) :

- la prise d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) représentant mon enfant dans le cadre de son activité au sein de l'association.
- l'administration de soins mineurs sur mon enfant en cas de blessures légères (utilisation de désinfectant et pansements). Si votre enfant a des allergies à des substances, nous vous prions de nous en informer. Cette autorisation exclut la prise de tout médicament.

Cette autorisation est donnée à titre gratuit.

### [Informations]

L'adhésion doit être acquise lors de la première inscription à un des stages de l'année. Elle s'élève à 15 euros. Elle est définitivement acquise jusqu'au 31 août 2023. Ensuite, elle donne accès au tarif adhérent pour les autres sessions de stages.

Vous recevrez une newsletter mensuelle par courriel avec toutes les informations en cours sur l'association. Si vous ne souhaitez pas la recevoir, merci de nous le signaler : [associationlaparte@gmail.com](mailto:associationlaparte@gmail.com). Les statuts de l'association sont disponibles sur simple demande et sur le site internet.

Le paiement du stage se fait en totalité à l'inscription, en espèces, en chèque (à l'ordre de « L'aparté »), en chèques vacances ou par carte bleue via le site Helloasso.com (pour bénéficier de la réduction famille, contactez-nous). Tout désistement dans les 48h avant le stage ne pourra pas être remboursé.

*N.B : tarif « Réduction – Stages Famille » = -10% pour les membres d'une même famille à partir du deuxième membre de la famille inscrit, hors cotisations.*

Si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint, l'association se réserve le droit de fusionner les deux tranches d'âges ou d'annuler. De même que les activités indiquées sont sous réserve de modification.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'association L'aparté et en accepter toutes les clauses (à télécharger sur le site internet <https://associationlaparte.files.wordpress.com/2022/10/reglement-laparte-2022-2023.pdf>).

Fait à :

Signature :

Le :

**Merci de retourner cette fiche dûment remplie lors de l'inscription de votre enfant, accompagnée de votre aimable règlement.**

Maison de la Vie associative  
Av. du 8 mai 1945 13120 Gardanne  
06 51 40 48 68  
[associationlaparte@gmail.com](mailto:associationlaparte@gmail.com)  
[www.associationlaparte.com](http://www.associationlaparte.com)

